

## Appellent les salarié-e-s de Radio France à se joindre à l'appel de l'Intersyndicale de l'audiovisuel public

Dix mois après l'annonce du 8 janvier, le projet de loi qui va être débattu à l'Assemblée Nationale comporte d'immenses menaces pour l'audiovisuel public et ses salarié-e-s.

- ♦ **Sur son modèle économique** : faiblesse et caractère aléatoire de la compensation financière de la suppression de la publicité, non financement des programmes de remplacement, effets de la directive européenne en faveur du privé.
- ♦ **Sur son indépendance éditoriale** : la loi empiète sur les prérogatives des chaînes et pose la question de la nécessaire indépendance éditoriale et du pluralisme.
- ♦ **Sur son caractère public** : elle met en cause RFI, société publique, au profit d'une « société de l'audiovisuel extérieur de la France » partiellement privée.
- ♦ **Sur son indépendance stratégique** : aucun moyen n'est prévu pour le développement sur les nouveaux supports, pas de détention des droits sur les œuvres .
- ♦ **Sur son indépendance politique** : les Français sont les véritables propriétaires de l'audiovisuel public, pas le gouvernement ou le président de la République qui ne peuvent en disposer à leur guise.
- ♦ **Sur ses garanties collectives** : risque de disparition des Conventions Collectives, menace de suppressions d'emplois et de licenciements, de nivellement social par le bas.

## L'intersyndicale de l'audiovisuel public demande donc à l'État :

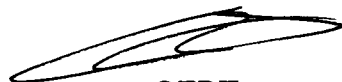
- une vraie **compensation à l'euro près**, dynamique et intégrale, des pertes publicitaires
- le **maintien des conventions collectives** comme socle social commun à tout l'audiovisuel public, de France Télévisions, à l'audiovisuel extérieur (France télévisions, Radio France, INA, RFI, TV5 Monde) et leur application à France 24
- le maintien des emplois ; **aucun licenciement !**
- le **maintien du périmètre des chaînes** et de toutes les rédactions, de France Télévisions et de l'audiovisuel extérieur, y compris des rédactions en langues étrangères de RFI
- de **véritables moyens** pour le développement de toutes les entreprises publiques sur les nouveaux supports (global média);
- le **maintien des outils de production et de fabrication**. La possibilité pour les entreprises publiques de détenir des droits sur les œuvres qu'elles financent ;

A cette fin, elle appelle l'ensemble des salarié-e-s :

- à cesser le travail le mardi 25 novembre à partir de 0<sup>h</sup>, pour une durée de 24<sup>h</sup>
- à se joindre à la manifestation qui partira de la Tour Eiffel à 12<sup>h</sup> et se rendra à l'Assemblée Nationale où le débat parlementaire sur la loi est prévu à partir de 16 heures.

Paris, le 18 novembre 2008


SNRT-CGT



CFDT



CFTC

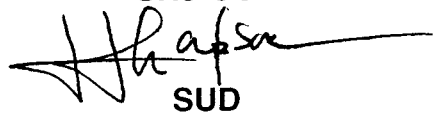


SNFORT

Le 19/11/08  
Le Directeur Général Délégué

Martin AIDARI

SNJ-CGT



SUD

